

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2009 à 9H

Présents : Mme GIOVANNINI Juliette, le Maire M. GROGNARD Frédéric
 Mme ABADIA Carole M. HUGUES Gilbert
 Mme CLEMENT Catherine M. RUBINO Joseph

ABSENT excusé : M. LAFOSSE a donné procuration à Mme le Maire.

ABSENTS non excusés: Mme BIONDO, M.ONDULATI et M. MOREAU.

M. GROGNARD est désigné secrétaire de séance.

M. HUGUES préside ce conseil qui est réuni uniquement pour voter deux décisions modificatives du budget 2009.

En cette fin d'année, le logiciel de comptabilité de la mairie a généré des écritures comptables fictives. Le SICTIAM a identifié le problème et tout sera réglé d'ici le 28 décembre. Il s'agirait de sommes engagées et non soldées. Des problèmes sont également apparus à la Trésorerie car certaines Décisions Modificatives précédentes et la décision de règlement du financement du BAFA (Délibération 13/10/2009) n'y avaient pas été enregistrées. La régularisation finale du budget peut donc seulement avoir lieu maintenant.

DECISION MODIFICATIVE N°1 RELATIVE AU BUDGET

Une somme insuffisante a été prévue à la ligne 66111 « charges financières » qui correspond au remboursement des emprunts en cours. Il faut donc y ajouter 3.000€ qui sont pris sur le compte « charges diverses de gestion courante ».

Vote **OUI : 7 voix.**

DECISION MODIFICATIVE N°2 RELATIVE AU BUDGET

La Trésorerie exige maintenant que les amortissements soient affectés au poste de dépense correspondant dans le budget. Des amortissements insuffisants avaient été prévus pour les postes « voiries » et « école ». Par contre, les travaux de la mairie n'ayant pu être effectués cette année, les amortissements prévus sont trop importants. Cette décision transfère donc 30.000€ des amortissements mairie vers les amortissements voiries (20.000€) et école (10.000€).

Vote **OUI : 7 voix.**

QUESTIONS DIVERSES

- M. HUGUES précise qu'il va faire un budget prévisionnel sur trois ans. Les projets de la municipalité seront ordonnés selon leur priorité et échelonnés sur les trois années en fonction des possibilités financières de la commune. Un débat aura lieu sur le budget.
- Comme initialement prévu par le plan de relance, la mairie a perçu le remboursement du FCTVA de l'année N-1 (au lieu de N-2 comme précédemment). Cependant, les conditions pour obtenir ce remboursement anticipé n'ont pas été remplies par la commune du fait du retard des travaux de la mairie. On espère que l'aménagement prévu par le gouvernement du projet relatif au FCTVA, permettra à Caussols de conserver ce remboursement anticipé du FCTVA.
- Un nouvel ordinateur a été acheté pour la comptabilité. L'ordinateur consacré actuellement à la comptabilité passera au cadastre. La photocopieuse de l'école ne fonctionne plus ; celle de la mairie y sera transférée et une nouvelle photocopieuse sera prise en location pour la mairie.

Le Conseil se termine à 9h45.